

MAIRIE DE CHALENCON
07240

Tél. : 04.75.58.14.41
Fax : 04.75.58.17.12
Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
7 avril 2015**

Date de la convocation 30 mars 2015

Ouverture de séance : 20 h 30

Clôture de séance : 22 H 30

Président de séance : Monsieur SALLIER Alain, Maire

Secrétaire de séance : Lucie MACHISSOT

Présents : Jean-Pierre ANCHISI, Agnès CHATRON, Stéphane DONY, Paul DEJOUR, Fabrice HERMIER, Robert LAVIS Lucie MACHISSOT, Alain MASSINI, Alain SALLIER, Christel SERILLON-MARION.

Excusés : Guy MOULIN

Absents :

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Approbation compte de gestion du Trésorier, compte administratif du budget AEP 2014
3. Approbation du budget primitif AEP 2015
4. Approbation compte de gestion du Trésorier, compte administratif du budget Général 2014
5. Approbation du budget primitif Budget Général 2015
6. Vote des taux des taxes directes locales pour 2015
7. Convention tripartite de co-réalisation « Banquet-Théâtral dans les villages de caractères 2015

1 - Approbation du dernier compte-rendu du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
PAR 10 VOIX POUR / VOIX CONTRE / ABSTENTIONS
Approuve le compte - rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2013.

2- Approbation du compte de gestion et du compte administratif : budget de l'eau 2014 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir le compte de gestion du Budget de l'eau 2014 dressé par Monsieur MANDON, comptable. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal,
PAR 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable territorial accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, présenté par Paul DEJOUR, 1^{er} adjoint :

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le comptable M. MANDON, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3-Approbation du budget de l'eau 2015,

Le Conseil Municipal :
Par 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS
APPROUVE les équilibres suivants

Budget Eau et Assainissement 2015
Dépenses et Recettes de fonctionnement = 77 822.93€
Dépenses et Recettes d'investissement = 183 511.79€

Le détail des dépenses et des recettes de Fonctionnement ont été présentés aux conseillers
Ainsi que les différents programmes d'investissement, en cours.

4-Approbation du compte de gestion et du compte administratif : budget Général 2014 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de recevoir le compte de gestion du Budget général 2013 dressé par Monsieur MANDON, comptable. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal,
PAR 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable territorial accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, présenté par Paul DEJOUR, 1^{er} adjoint

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le comptable M. MANDON, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5-Approbation du budget Général 2015,

Le Conseil Municipal :
Par 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS
APPROUVE les équilibres suivants

Budget Général 2014
Dépenses et Recettes de fonctionnement = 637 530.93€
Dépenses et Recettes d'investissement = 892 230.06€

Le détail des dépenses et des recettes de Fonctionnement ont été présentés aux conseillers
Ainsi que les différents programmes d'investissement, en cours.

6-Vote des taux des taxes directes locales pour 2015 :

Le Conseil Municipal,
PAR 10 VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS
Décide de ne pas modifier les taux des taxes, soit
TH = 16.22% ; TFB = 17.89% ; TFNB = 79.12% ; Cotisation Foncière des Entreprises =
22.01%
Pour l'année 2015, le produit fiscal attendu est de 108 165€.
Taxe d'habitation : 56 154€
Taxe foncière bâti : 44 099€
Taxe foncière non bâti : 7 912€

7- Convention tripartite de co-réalisation « Banquet-Théâtral dans les villages de caractères 2015

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention entre les trois parties, à savoir :

- l'agence de développement touristique de l'Ardèche, dans le cadre de sa démarche « réseau village de caractère,
- l'association l'Entière Compagnie, intervenant en tant que producteur du spectacle
- la commune de Chalencon, en tant que structure accueillant le spectacle

qui fixe les engagements de chacun pour l'organisation d'une soirée banquet théâtral, le 5 septembre prochain à Chalencon.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Le conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la dite convention

8- Questions diverses :

Tarifs Columbarium :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des emplacements au nouveau columbarium du cimetière communal de Chalencon.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Le Conseil municipal fixe les tarifs suivants :

- Tarif de la case (3 urnes) pour une durée de 30 ans : 500€

Ce tarif est applicable à compter du 10 avril 2015.

SEANCE LEVEE A 23H30